



NERONDE.COM

Numéro 77

Bulletin Municipal trimestriel

4ème trimestre
2015

PLAQUES DE RUES



Afin de permettre, en cas de besoin, d'indiquer une localisation précise aux services de secours (pompiers, SAMU) de faciliter la distribution du courrier, de réaliser un plan du village, des plaques nominatives de rues ont été posées avec un numéro attribué à chaque maison. Cette opération a bénéficié d'une subvention cantonale de 2000 € ainsi que d'une participation de l'Association des Amis de Néronde de 900 €.

Je remercie et félicite la commission communale qui a mené à bien ce dossier. Un courrier d'information sera prochainement adressé à chaque habitant dont l'adresse est modifiée, ainsi que la liste des organismes à informer pour le changement d'adresse.

Merci à toutes et à tous de votre collaboration.

Le maire,
Gérard MONCELON

Compte -rendu de la séance du Conseil Municipal : Jeudi 5 Novembre 2015 à 20h

Présents : G. MONCELON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, M. BUSSERY, R. TISSOT, G. NICOLAS, JP. BERNARD, J. PADET

Absents : J. BOTHERON - E. ZGAINSKI, pouvoirs donnés à M. G. MONCELON

Approbation du Compte Rendu du CM du 24 septembre 2015

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Approbation de l'ordre du jour du CM du 5 novembre 2015

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur P. MOREL est désigné secrétaire de séance.

Convention d'occupation du gymnase du Lycée Pierre Coton par l'US BUSSIÈRES

Monsieur le maire donne lecture de la convention d'utilisation du gymnase du Lycée par l'US BUSSIÈRES pour la période du 1er décembre 2015 au 29 février 2016. Le coût de l'utilisation de ce bâtiment est de 4,50 € de l'heure à charge de l'association.

Cette convention est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Convention d'occupation temporaire d'un logement de fonction au Lycée Pierre Coton

Monsieur le maire donne lecture de la convention d'occupation temporaire d'un logement de fonction au Lycée Pierre Coton afin que l'infirmier puisse l'utiliser à titre précaire.

Cette convention est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Adhésion au SAGE

Monsieur le Maire informe le CM que la communauté de communes de Balbigny ne renouvelle pas au 31 décembre 2015 l'adhésion à la compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) du SIEL. Le choix d'adhésion est laissé à l'initiative de chaque commune.

P. MOREL rappelle que la compétence «SAGE» réalise le suivi énergétique des bâtiments communaux et apporte des préconisations techniques pour les systèmes énergétiques et l'isolation. Compétence souvent utilisée par la commune. Le coût annuel de ce service : 325.€. l'adhésion est prise pour une durée de 6 ans.

Le CM accepte cette adhésion à l'unanimité des présents et représentés.

Informations sur éclairage public

P. MOREL rend compte de l'entretien avec M.LABRUYERE conseiller SIEL en charge de l'éclairage public.

Extinction partielle de l'éclairage public :

Actuellement un tiers des communes de la Loire a mis en place l'extinction partielle de l'éclairage public. Pour la commune, la possibilité de réaliser cette extinction nécessite la mise en conformité des 6 armoires électriques (remplacement de 3 armoires de commande + branchement, remplacement horloge astronomique, fourniture et pose de panneaux) pour une participation prévisionnelle communale : **5 333 €**.

Les économies d'énergie dégagées sur la consommation (chiffrage à préciser) viendraient en déduction.

Amélioration du réseau d'éclairage public :

Environ douze points d'éclairage (RD 83 et à la Rivière) doivent être remplacés d'ici 2017. Le remplacement de ces points d'éclairage peut être envisagé aujourd'hui par des systèmes à LED. En appliquant ce principe sur l'ensemble du village, dans les années à venir, une diminution importante de la consommation d'énergie peut être envisagée, voire même la possibilité de diminuer le coût des abonnements.

Une étude des coûts et du retour sur investissement est en cours au SIEL.

Informations dossier « maisons en ruine »

La recherche, par un généalogiste, des propriétaires d'une maison concernée arrive à son terme. La commune contacte les héritiers pour confirmation de vente de ces bâtiments à l'euro symbolique, avec prise en charge des frais d'acte notarial par les vendeurs, afin de régulariser la situation et de procéder à la démolition.

Dossiers en cours

Remplacement de Madame la secrétaire de Mairie :

Départ de Mme REYNARD au 30 novembre 2015.

Monsieur le Maire explique la procédure qu'il a utilisée pour le recrutement de la secrétaire de mairie. Sur 25 candidatures reçues, le CDG (Centre de Gestion de la Loire) a retenu 5 candidat(es) répondant aux critères du poste à pourvoir. Ces 5 postulant(es) ont été reçus en entretien individuel par une commission composée de membres du conseil municipal en présence de la Responsable du Service de recrutement.

La commission s'est réunie une deuxième fois et a sélectionné 3 candidat(es).

Après étude approfondie des CV et situation personnelle des trois candidat(es) restants en lice, Monsieur le Maire choisit de recruter Mme Françoise Vial, résidant à Néronde et seule candidate sans emploi.

Mme VIAL Françoise accepte le contrat de droit privé (CDD) de 27 heures par semaine pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. A compter du 16 novembre 2015, une personne du service de remplacement assurera la formation de Mme VIAL jusqu'à fin décembre.

Questions diverses

M.BUSSERY informe :

- qu'un devis d'un montant de 1094,60 € TTC a été reçu pour le remplacement du deuxième ordinateur du secrétariat et que la liaison WIFI a été mise en service à la Mairie.

Monsieur le Maire informe avoir fait la demande au Conseil Départemental pour utiliser le bureau réservé à l'assistante sociale rarement occupé.

M.BUSSERY - Aménagement de la bute du stade :

-des plantations ont été effectuées au-dessus de l'emplacement du tri sélectif, un muret en pierre doit être construit aux pieds de la vigne.

-le pressoir actuellement place du Palud devrait être transféré à proximité de la vigne, des sculptures métalliques réalisées par M. Jean-Pierre Bernard en rapport avec le lieu, sont en préparation.

-évoque les difficultés rencontrées par manque de compétences pour le fleurissement et les plantations dans le village et demande si un contrat pourrait être établi avec l'ESAT de Bussières. La question reste à l'étude.

-Suggère que pour le prochain recrutement d'un employé communal, le candidat devra posséder des connaissances en espaces verts.

-Informe qu'un devis de 678 € a été établi pour l'installation d'une gâche électrique au portail de l'école.

JP. BERNARD signale

-que des sacs d'ordures ménagères ont été retrouvés derrière la haie du stade.

-qu'une boîte à piles usagées a été mise en place par la communauté de communes de Balbigny dans le couloir de l'épicerie « Vival ».

R.TISSOT informe :

-de l'arrivée en mairie de document expliquant comment lutter contre l'ambrosie.

-40 exposants sont attendus pour la foire du 14 novembre. Il fait remarquer la participation active des sociétés nérondoises ainsi que celle du Lycée Pierre Coton.

J. PADET signale que le site internet de Néronde est régulièrement mis à jour et évolue avec de nouveaux liens vers le tourisme, la communauté de communes, le bulletin municipal.

G. NICOLAS informe qu'un devis a été demandé pour la réalisation d'un panneau , à l'intention des visiteurs, représentant le plan de Néronde avec le nom des rues.

G. PLANCHE informe :

-qu'un courrier explicatif des modalités de pose des plaques de rue sera envoyé aux propriétaires de mur concernés.

-La pose des plaques de rue et des numéros débutera le 16 novembre 2015.

-la réunion des présidents de sociétés pour établir les dates des manifestations 2016 aura lieu le vendredi 20 novembre 2015.

G. MONCELON informe :

- la Trésorerie de Balbigny sera fermée définitivement au 31 décembre 2015. Ce service public est transféré à Feurs à compter du 1er janvier 2016.

-suite au courrier de Monsieur HOEL, concernant l'appartenance du chemin du petit bois, des recherches ont été effectuées par Monsieur Robert Charles sous couvert de Monsieur le Maire.

Il semblerait que ce chemin soit dit de « servitude privée » par décision du préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h00

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL



Le recensement se déroulera à Néronde du 21 janvier au 20 février 2016

Le recensement, c'est utile :

Le recensement de la population permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

Le recensement, c'est simple :

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement, c'est sûr :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Recensement en ligne : possible et encore plus simple !

Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015, soit une économie de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Comment ça marche ?

1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser; il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.

2 Les personnes à recenser se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».

3 Elles entrent leur code d'accès et mot de passe, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.

4 Elles saisissent les informations concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.

5 Elles répondent au questionnaire en étant guidées.

6 Une fois le questionnaire terminé elles l'envoient et reçoivent un **accusé de réception** à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.

Qu'est ce que ça change ?

Pour les personnes concernées

- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee
- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15-20 mn pour une famille de 4
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel

Pour l'agent recenseur

- Un seul passage pour chaque logement
- Réception d'un SMS deux fois par jour pour le suivi des réponses par Internet
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de rature, signature, présence de tous les documents ...)

Pour la mairie

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'Insee et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par agent recenseur et à tous niveaux géographiques
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
- Moins de manutention à tous les niveaux

Gardons le village propre

Je rappelle que la divagation des chiens est interdite et que leurs déjections doivent être ramassées par les propriétaires. A cet effet, des sacs « toutounette » sont mis gracieusement à disposition au secrétariat de mairie. Dans un souci d'hygiène et de respect de l'environnement, merci de tenir compte de ces consignes qui sont amendables en cas de non respect.

Gérard MONCELON

Informations de la commission environnement

Etre attentif aux consignes de tri et bien identifier les déchets recyclables c'est important car en adoptant ce comportement vous allez :

- Diminuer la quantité de déchets et leurs coût de traitement
- Optimiser les filières de recyclage

Rappel sur le tri des journaux revues magazines

Le container accepte :

Journaux, magazines, prospectus
feuilles, cartes postales, enveloppes
emballages en papier recyclé
annuaire, catalogue

Il refuse :

Papier sali et déchiré
papier peint, papier cadeau, papier calque
papier photos, mouchoirs en papier, couches de bébés.



La bibliothèque de Néronde: une bibliothèque et de nombreux autres services, tous gratuits.

Depuis la place de l'église, vous n'êtes qu'à deux pas du bâtiment communal de l'ancienne cure. En poussant la porte, vous trouvez la bibliothèque et, comme dans toute bibliothèque, vous pouvez y emprunter des livres mais pas seulement.

Environ 800 livres adultes et autant d'ouvrages pour les enfants sont disponibles.

La moitié est déposée par la Médiathèque Départementale de la Loire et renouvelée régulièrement, l'autre moitié est constituée par le fonds propre de la bibliothèque (issue en grande partie de dons).

Si vous ne trouvez pas un livre sur place, vous pouvez le réserver.

Depuis quelques semaines, il est également possible de réserver des CD, des DVD, des partitions.

Comment réserver? Prenez contact lors de nos permanences:

le mardi de 17h à 18 h 30 ou le samedi de 9 h 30 à 11 h.

Les bénévoles assurent également l'accueil des élèves de l'Ecole: une plage spécifique est réservée à chaque classe qui vient emprunter et renouveler un stock de livres pour 3 semaines / un mois.

Certains assurent une aide en direction des élèves de l'Ecole, mais aussi pour des collégiens ou lycéens.

Par la bibliothèque, vous pourrez aussi bénéficier d'un code d'accès gratuit aux ressources numériques proposées par la Médiathèque Départementale de la Loire: vidéos, presse, auto formation...

En conclusion: la bibliothèque de Néronde c'est une petite équipe de bénévoles (qui ne demande qu'à être renforcée) fortement motivée qui a déjà animé des ateliers-contes, des expositions, une rencontre avec des auteurs, et qui travaille actuellement sur un autre projet, mais chut !

Attention: pendant les fêtes de fin d'année fermeture après la permanence du samedi 19 décembre, réouverture le mardi 5 janvier 2016.

MANIFESTATIONS DU 4^{ème} TRIMESTRE

FOIRE

C'est dans un contexte particulier, au lendemain des attentats de Paris, que s'est déroulée la troisième édition de la foire au sac bardin. L'activité s'en est sans doute ressentie, mais dans l'ensemble, la fréquentation a été satisfaisante.



VENTE COUTURIÈRES

Bienvenue à la nouvelle association des couturières de Néronde

« De fil en cannette »
qui a exposé et pour la foire au sac bardin et pour la vente de Noël du 28 novembre.

Ce jeudi 10 décembre, journée de la laïcité, un "arbre de la laïcité", a été planté au stade, à l'initiative de l'Amicale laïque. Tous les enfants de l'école, accompagnés de l'équipe enseignante, ont participé avec enthousiasme à la plantation de ce bel érable !



ANNIVERSAIRE



Cet automne ont été célébrés les noces de diamant de Claudette et Joseph VIAL ainsi que les noces d'or de Christiane et Roger BERTHELIER et de Claudette et Robert VIAL. Félicitations à nos anciens de Néronde.



Le père Noël du Comité des Fêtes est arrivé avec des traîneaux tirés par des chiens pour la plus grande joie des enfants.

Un grand MERCI
au Club Canin
du Val de Loire
pour sa sympathique
collaboration.

Notre secrétaire de mairie s'en va,



Bienvenue à sa remplaçante...



Tout le monde à Néronde connaît Minouche. Après près de 40 ans passés à la mairie au service des élus et des habitants, elle prend une juste retraite que nous lui souhaitons longue et heureuse. Bienvenue à Françoise VIAL qui a pris ses fonctions fin novembre.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1er TRIMESTRE 2016

Dimanche 10 janvier	Vœux du maire
Samedi 16 janvier	Assemblée Générale Les Pas Coton
Dimanche 17 janvier	Galette des rois de l'A.D.N.
Vendredi 22 janvier	Assemblée Générale Amicale Laïque
Dimanche 24 janvier	Assemblée Générale Société des boules
Samedi 6 février	Concert de jazz ADN – Sainte Agathe-en-Donzy
Samedi 6 février	Assemblée Générale Club canin du Val de Loire
Dimanche 7 février	Assemblée Générale Comité des Fêtes
Vendredi 12 février	Carnaval Amicale Laïque
Dimanche 14 février	Assemblée Générale de la Pêche
Samedi 19 mars	Soirée Cabaret Sou des Écoles

Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur Néronde.com la commission culture en serait ravie contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication : Commission « Culture »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique

